

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DU 3^E GROUPE D'OPPOSITION
Étude des crédits budgétaires

2026
2027



Cohérence

Courage

Engagement

Synergie

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS – 3^E GROUPE D'OPPOSITION
LISTE DE QUESTIONS

Numéro	Questions
PQ.01	Pour l'année 2025-2026, le nombre d'employés à statut occasionnel dont le contrat est arrivé à échéance et n'a pas été renouvelé, par secteur d'activité.
PQ.02	Pour l'année 2025-2026, le nombre d'employé à statut occasionnel qui ont été congédiés, par secteur d'activité.
PQ.03	Nombre d'employés de l'OPQ qui sont payés entièrement ou en partie par des ordres professionnels ou tout autre organisme.
PQ.04	Nombre et pourcentage d'employés occasionnels, par secteur, devenus permanents pour 2024-2025 et 2025-2026.
PQ.05	Prévisions budgétaires pour l'année en cours et ventilation détaillée des compressions demandées par le Conseil du trésor pour le ministère et pour tous les organismes sous sa juridiction pour l'année 2025-2026.
PQ.06	Pour tout organisme relevant du ministère, concernant le Bureau de la présidence A) Le nombre de rencontres, de repas ou de réunions et les frais afférents; B) La liste des personnes rencontrées, en précisant le but de la rencontre; C) Les frais de déplacement, de voyage, de repas et de représentation; D) La liste des participations à des colloques ou à des congrès, et la liste des participants, incluant les coûts afférents.
PQ.07	Bilan des réalisations du plan stratégique présentement en œuvre, à ce jour.
PQ.08	Pour les années 2024-2025 et 2025-2026, indiquer : A) La liste des employés de l'OPQ et leur rémunération, en indiquant leur titre et la date du début et de la fin de leur mandat, le cas échéant; B) La liste des personnes et des membres qui ont vu leur mandat être renouvelé, en indiquant leur nom, leur titre et la date du début et de la fin de leur mandat, le cas échéant; C) La liste des personnes et des membres qui ont été nommés, en indiquant leur nom, leur titre et la date du début et de la fin de leur mandat, le cas échéant.
PQ.09	Nombre, nature et résultat des plaintes acheminées à l'OPQ et nombre de cas portés devant les ordres professionnels concernés, incluant une brève explication de la nature de chaque affaire et son cheminement dans le processus, et ce, pour 2024-2025 et 2025-2026.
PQ.10	Copie de la partie accessible au public de tous les mémoires soumis au Conseil des ministres à l'égard desquels l'OPQ a émis des commentaires, et la nature de ces commentaires.
PQ.11	Portrait des demandes de modification législative ou réglementaire déposées à l'Office des professions du Québec par les ordres professionnels. Indiquer l'ordre professionnel impliqué, une brève description de la demande, sa date de réception par l'OPQ et l'échéancier des différentes étapes pour l'adoption de la mesure législative ou réglementaire.
PQ.12	État de situation sur l'accompagnement de l'Office des professions du Québec de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.
PQ.13	État de situation des travaux de l'Office relativement à la création d'un ordre ou à l'encadrement des thérapeutes du sport.

PQ.14	État de situation des travaux de l'Office relativement à la création d'un ordre ou à l'encadrement des kinésiothérapeutes.
PQ.15	État de situation des travaux de l'Office relativement à la création d'un ordre ou à l'encadrement des ambulanciers-paramédics.
PQ.16	État de situation sur l'accompagnement de l'Office des professions du Québec de l'Ordre des acupuncteurs.
PQ.17	État de situation des travaux de l'Office relativement à la création d'un ordre ou à l'encadrement des biologistes.
PQ.18	État de situation des travaux de l'Office relativement à la création d'un ordre ou à l'encadrement des microbiologistes.
PQ.19	Pour chacune des cinq dernières années, indiquer le nombre de demandes d'accès à l'information transmises au Cabinet ministériel pour approbation.
PQ.20	Nom des ordres professionnels ayant déposé des modifications à leur code de déontologie, en indiquant à quelle étape du processus sont rendus ces ordres.
PQ.21	Nombre de règlements ou de modifications de règlement adoptés par les ordres, mais qui sont en attente d'une décision de l'Office des professions.
PQ.22	État de situation de la tutelle de l'Ordre des géologues.
PQ.23	État de situation des travaux de l'Office relativement à la création d'un ordre des ostéopathes, incluant les résultats des consultations annoncées en novembre 2017.

PQ.01 POUR L'ANNÉE 2025-2026, LE NOMBRE D'EMPLOYÉS À STATUT OCCASIONNEL DONT LE CONTRAT EST ARRIVÉ À ÉCHÉANCE ET N'A PAS ÉTÉ RENOUVELÉ, PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ.

Un contrat d'un employé occasionnel n'a pas été renouvelé en 2025-2026.

PQ.02 POUR L'ANNÉE 2025-2026, LE NOMBRE D'EMPLOYÉS À STATUT OCCASIONNEL QUI ONT ÉTÉ CONGÉDIÉS OU LICENCIÉS, PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ.

Aucun.

PQ.03 NOMBRE D'EMPLOYÉS DE L'OPQ QUI SONT PAYÉS ENTIÈREMENT OU EN PARTIE PAR DES ORDRES PROFESSIONNELS OU TOUT AUTRE ORGANISME.

Aucun.

PQ.04 NOMBRE ET POURCENTAGE D'EMPLOYÉS OCCASIONNELS, PAR SECTEUR, DEVENUS PERMANENTS POUR 2024-2025 ET 2025-2026.

ANNÉE	NOMINATION D'OCCASIONNELS	%
2025-2026	0	0

PQ.05 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE EN COURS ET VENTILATION DÉTAILLÉE DES COMPRESSIONS DEMANDÉES PAR LE CONSEIL DU TRÉSOR POUR LE MINISTÈRE ET POUR TOUS LES ORGANISMES SOUS SA JURIDICTION POUR L'ANNÉE 2025-2026.

Aucune compression demandée par le Conseil du trésor en 2025-2026.

PQ.06 POUR TOUT ORGANISME RELEVANT DU MINISTÈRE, CONCERNANT LE BUREAU DE LA PRÉSIDENTE :

- A. LE NOMBRE DE RENCONTRES, DE REPAS OU DE RÉUNIONS ET LES FRAIS AFFÉRENTS;
 - B. LA LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES, EN PRÉCISANT LE BUT DE LA RENCONTRE;
 - C. LES FRAIS DE DÉPLACEMENT, DE VOYAGE, DE REPAS ET DE REPRÉSENTATION;
 - D. LA LISTE DES PARTICIPATIONS À DES COLLOQUES OU À DES CONGRÈS ET LA LISTE DE PARTICIPANTS, INCLUANT LES COÛTS AFFÉRENTS.
-

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du ministère ou de l'organisme en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (**art. 4, paragraphe 20**).

OPQ : [Frais et dépenses de l'Office des professions 2025-2026](#)

PQ.07 BILAN DES RÉALISATIONS DU PLAN STRATÉGIQUE PRÉSENTEMENT EN ŒUVRE, À CE JOUR.

Veillez-vous référer au rapport annuel de gestion de l'Office des professions du Québec 2024-2025.

[Rapport annuel de gestion 2024-2025 – Office des professions du Québec](#)

PQ.08 POUR LES ANNÉES 2024-2025 ET 2025-2026, INDIQUER :

- A) LA LISTE DES EMPLOYÉS DE L'OPQ ET LEUR RÉMUNÉRATION, EN INDIQUANT LEUR TITRE ET LA DATE DU DÉBUT ET DE LA FIN DE LEUR MANDAT, LE CAS ÉCHÉANT;
- B) LA LISTE DES PERSONNES ET DES MEMBRES QUI ONT VU LEUR MANDAT ÊTRE RENOUVELÉ, EN INDIQUANT LEUR NOM, LEUR TITRE ET LA DATE DU DÉBUT ET DE LA FIN DE LEUR MANDAT, LE CAS ÉCHÉANT;
- C) LA LISTE DES PERSONNES ET DES MEMBRES QUI ONT ÉTÉ NOMMÉS, EN INDIQUANT LEUR NOM, LEUR TITRE ET LA DATE DU DÉBUT ET DE LA FIN DE LEUR MANDAT, LE CAS ÉCHÉANT.

La masse salariale de l'Office des professions du Québec en date du 31 janvier 2026 s'élève à 9 600 495 \$, qui correspond à dix mois de salaire sur 12.

A) Liste des titulaires d'un emploi supérieur

*** Les informations personnelles des employés et du personnel d'encadrement ne semblent pas pertinentes à l'exercice de l'étude des crédits.**

Nom	Prénom	Fonction
BARABÉ	CLAUDINE	PRÉSIDENTE DE CONSEIL DE DISCIPLINE
CHARBONNEAU	JULIE	PRÉSIDENTE DE CONSEIL DE DISCIPLINE
CLOUTIER	MAURICE	PRÉSIDENT DE CONSEIL DE DISCIPLINE
CORRIVEAU	FRANÇOIS	VICE-PRÉSIDENT DE L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC
DESGRANGES	HÉLÈNE	PRÉSIDENTE DE CONSEIL DE DISCIPLINE
DUBUC	ISABELLE	PRÉSIDENTE DE CONSEIL DE DISCIPLINE
GIROUX-DEL ZOTTO	MYRIAM	PRÉSIDENTE DE CONSEIL DE DISCIPLINE
HILLINGER	MÉLANIE	PRÉSIDENTE DE L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC
LAVERGNE	LYNE	PRÉSIDENTE DE CONSEIL DE DISCIPLINE
LAVOIE	MANON	PRÉSIDENTE EN CHEF ADJOINTE DU BUREAU DES PRÉSIDENTS DES CONSEILS DE DISCIPLINE
LEDOUX	GEORGES	PRÉSIDENT DE CONSEIL DE DISCIPLINE
LÉGARÉ	JEAN-GUY	PRÉSIDENT DE CONSEIL DE DISCIPLINE
MARTEL	ISABELLE	PRÉSIDENTE CONSEIL DE DISCIPLINE
LELIÈVRE	NATHALIE	PRÉSIDENTE DE CONSEIL DE DISCIPLINE
LORD	DANIEL Y.	PRÉSIDENT EN CHEF DU BUREAU DES PRÉSIDENTS DES CONSEILS DE DISCIPLINE
MILAZZO	LYDIA	PRÉSIDENTE DE CONSEIL DE DISCIPLINE
SYNNOTT	MICHEL P.	PRÉSIDENT DE CONSEIL DE DISCIPLINE

Liste des membres de l'Office (conseil d'administration) au 31 janvier 2026 :

- Mélanie Hillinger
- François Corriveau
- Stéphane Brassard
- Marlen Carter
- Mareine Gervais Cloutier
- Diane Pilotte
- Mariama Zhouri

B) Liste des personnes qui ont vu leur mandat renouvelé en indiquant leur nom, leur titre et les dates du début et de la fin de leur mandat incluant leur rémunération.

Prénom et nom	Titre	Date du début	Date de la fin	Rémunération
MAREINE GERVAIS CLOUTIER	MEMBRE DE L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC	2025-12-03	2027-12-02	4 400 \$
MARIAMA ZHOURI	MEMBRE DE L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC	2025-12-03	2027-12-02	5 800 \$
MARLEN CARTER	MEMBRE DE L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC	2025-12-03	2028-12-02	2 800 \$

C) La liste des personnes qui ont été nommées en indiquant leur nom, leur titre et la date du début et de la fin de leur mandat incluant leur rémunération et leur CV.

Prénom et nom	Titre	Date du début	Date de la fin	Rémunération
FRANÇOIS CORRIVEAU	VICE-PRÉSIDENT DE L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC	2025-11-03	2030-11-02	160 821\$

Les CV peuvent être consultés directement sur le site Internet du Secrétariat aux emplois supérieur.

PQ.09 NOMBRE, NATURE ET RÉSULTAT DES DEMANDES D'INTERVENTION ACHÉMINÉES À L'OPQ ET NOMBRE DE CAS PORTÉS DEVANT LES ORDRES PROFESSIONNELS CONCERNÉS, INCLUANT UNE BRÈVE EXPLICATION SUR LA NATURE DE CHAQUE AFFAIRE ET SON CHEMINEMENT DANS LE PROCESSUS, ET CE, POUR 2024-2025 ET 2025-2026.

Dans sa *Déclaration de services aux citoyens*, l'Office des professions du Québec s'engage à renseigner le public sur toute question touchant le système professionnel et à accompagner les citoyens dans leurs démarches pour obtenir les réponses appropriées à leurs questions ou pour exercer les recours appropriés à leurs doléances. Il assure ainsi aux citoyens une information complète et pertinente, il leur fournit des voies d'expression et il accueille leurs commentaires.

Il arrive ainsi que des personnes s'adressent à l'Office pour lui faire part de leurs commentaires ou pour exprimer leur insatisfaction, et souvent elles lui demandent d'intervenir à propos des délais que prennent les recours exercés ou à l'égard d'une décision de l'instance concernée qui ne leur est pas favorable. L'Office reçoit ces signalements et donne suite à ces demandes d'intervention en respectant le cadre limité de ses fonctions en cette matière.

Le tableau suivant fournit les données disponibles relatives aux demandes d'intervention reçues à l'Office.

PÉRIODE DE RÉFÉRENCE	2025-2026 (DU 1 ^{ER} AVRIL 2025 AU 31 JANVIER 2026)
NOMBRE DE DOSSIERS OUVERTS	89
OBJET DES DEMANDES D'INTERVENTION :	
BUREAU DU SYNDIC	
• DÉFAUT DE RESPECTER LES DÉLAIS PRESCRITS ART. 123.1	AUCUNE
• DURÉE DE L'ENQUÊTE	13%
• CONTESTATION DE LA DÉCISION DE NE PAS PORTER PLAINTÉ AU CONSEIL DE DISCIPLINE	39 %
• PLAINTÉ CONTRE LE SYNDIC	12 %
• REFUS DE FAIRE ENQUÊTE	0 %
COMITÉ DE RÉVISION	
• DÉFAUT DE RESPECTER LES DÉLAIS PRESCRITS	1%
• CONTESTATION DE L'AVIS DU COMITÉ	1 %
CONSEIL DE DISCIPLINE	
• MULTIPLICATION DES PROCÉDURES ET DES DÉLAIS	AUCUNE
• CONTESTATION DE LA DÉCISION	3%
CONCILIATION ET ARBITRAGE DES COMPTES	
	4%
FONDS D'INDEMNISATION ET ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE	
	1 %
CONSEIL D'ADMINISTRATION — COMITÉ EXÉCUTIF — PRÉSIDENTÉ	
	19 %
COMMUNICATION AUPRÈS DES ORDRES	
	6%
INSPECTION PROFESSIONNELLE	
	AUCUNE
AUTRES OBJETS	
	1%

PQ.10 COPIE DE LA PARTIE ACCESSIBLE AU PUBLIC DE TOUS LES MÉMOIRES SOUMIS AU CONSEIL DES MINISTRES À L'ÉGARD DESQUELS L'OPQ A ÉMIS DES COMMENTAIRES, ET LA NATURE DE CES COMMENTAIRES.

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SE TROUVE SUR LE SITE DU MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF.

PQ.11 PORTRAIT DES DEMANDES DE MODIFICATION LEGISLATIVE OU REGLEMENTAIRE DEPOSEES A L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUEBEC PAR LES ORDRES PROFESSIONNELS.

INDIQUER L'ORDRE PROFESSIONNEL IMPLIQUÉ, UNE BRÈVE DESCRIPTION DE LA DEMANDE, SA DATE DE RÉCEPTION PAR L'OPQ ET L'ÉCHÉANCIER DES DIFFÉRENTES ÉTAPES POUR L'ADOPTION DE LA MESURE LÉGISLATIVE OU RÉGLEMENTAIRE.

Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits.

PQ.12 État de situation sur l'accompagnement de l'Office des professions du Québec de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.

Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits.

PQ.13 ÉTAT DE SITUATION DES TRAVAUX DE L'OFFICE RELATIVEMENT À LA CRÉATION D'UN ORDRE OU À L'ENCADREMENT DES THÉRAPEUTES DU SPORT.

Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits.

**PQ.14 ÉTAT DE SITUATION DES TRAVAUX DE L'OFFICE RELATIVEMENT A LA CREATION D'UN ORDRE
OU A L'ENCADREMENT DES KINESIOLOGUES.**

Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits.

PQ.15 État de situation des travaux de l'Office relativement à la création d'un ordre ou à l'encadrement des ambulanciers-paramédics.

Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits.

PQ.16 État de situation sur l'accompagnement de l'Office des professions du Québec de l'Ordre des acupuncteurs.

Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits.

PQ.17 ÉTAT DE SITUATION DES TRAVAUX DE L'OFFICE RELATIVEMENT À LA CRÉATION D'UN ORDRE OU À L'ENCADREMENT DES BIOLOGISTES.

Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits.

PQ.18 ÉTAT DE SITUATION DES TRAVAUX DE L'OFFICE RELATIVEMENT À LA CRÉATION D'UN ORDRE OU À L'ENCADREMENT DES MICROBIOLOGISTES.

Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits.

PQ.19 POUR CHACUNE DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES, INDIQUER LE NOMBRE DE DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION TRANSMISES AU CABINET MINISTÉRIEL POUR APPROBATION.

Aucune.

PQ.20 NOM DES ORDRES PROFESSIONNELS AYANT DEPOSE DES MODIFICATIONS A LEUR CODE DE DEONTOLOGIE, EN INDIQUANT A QUELLE ETAPE DU PROCESSUS SONT RENDUS CES ORDRES.

Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits.

PQ.21 NOMBRE DE REGLEMENTS OU DE MODIFICATIONS DE REGLEMENT ADOPTES PAR LES ORDRES, MAIS QUI EST EN ATTENTE D'UNE DECISION OU D'UN AVIS DE L'OFFICE DES PROFESSIONS.

Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits.

PQ.22 ÉTAT DE SITUATION DE LA TUTELLE DE L'ORDRE DES GÉOLOGUES.

Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits.

PQ.23 ÉTAT DE SITUATION DES TRAVAUX DE L'OFFICE RELATIVEMENT A LA CREATION D'UN ORDRE DES OSTEOPATHES, INCLUANT LES RESULTATS DES CONSULTATIONS ANNONCEES EN NOVEMBRE 2017.

Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits.

**Office
des professions**

Québec

